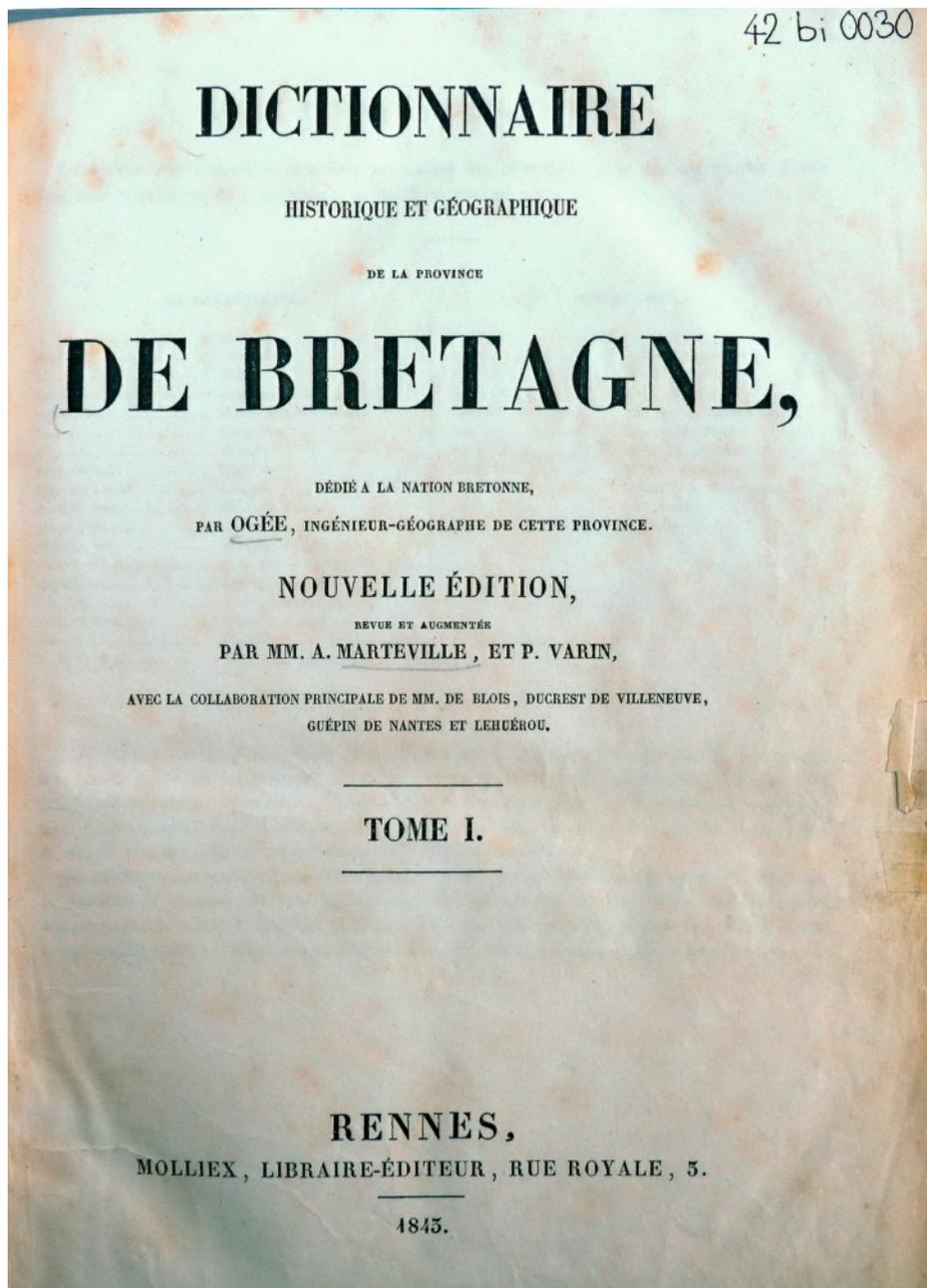


## Notice historique sur Acigné par Ogée en 1778

### Jean-Baptiste Ogée et son Dictionnaire de Bretagne

Jean-Baptiste Ogée est un ingénieur géographe du 18<sup>e</sup> siècle. Fils de laboureur, né en 1728 dans l'Est de la France, il entre en 1753 dans l'administration des Ponts-et-Chaussées avec un poste à Nantes. Il y fera sa carrière, se consacrant entre autre à la réalisation de nouvelles cartes de la Bretagne, qui seront publiées entre 1768 et 1771, apportant aux voyageurs des améliorations en terme de précision et de lisibilité par rapport aux cartes antérieures.

Ogée était un homme de terrain, qui se rendait sur place examiner les lieux. A ces occasions, il recueillait des informations auprès d'indicateurs, hommes instruits du pays, seigneurs ou curés le plus souvent. Avec tous ces renseignements, il rédigea un important « Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne ». Il publiera de 1778 à 1780 cette suite de notices par paroisse, précédée d'un long « Abrégé de l'histoire de Bretagne ». Cette publication lui attira les foudres des Etats de Bretagne et de la noblesse bretonne, Ogée y fustigeant à quelques occasions dans le texte, surtout dans le long préliminaire, l'attitude dédaigneuse et l'esprit borné d'une partie des notables de la province, ou l'avidité d'autres au mépris du bien commun. Et pourtant, Ogée n'y remettait aucunement en cause l'ordre social mais tentait seulement de pointer du doigt quelques excès préjudiciables.



Jean-Baptiste Ogée mourut en 1789, avant de voir la fin de l'Ancien Régime, dont son « Dictionnaire » est un témoignage culturel concret.

Cette œuvre est une source d'information exceptionnelle sur la région. Ce texte sera d'ailleurs réédité en 1845, chaque notice paroissiale étant gardée en l'état mais complétée par un petit texte d'informations actualisées. C'est la notice sur Acigné de l'édition de 1845 qui est ici reproduite.

## La notice consacrée à Acigné

**Acigné**; sur la rivière de Vilaine, à 2 l. à l'E. N. E. de Rennes, son évêché et sa subdélégation. Cette paroisse compte environ 1,900 communicants; elle a une haute-justice, qui de Vitré ressortit au présidial de Rennes. M. de Bonamour en est le seigneur. La cure est en la présentation de l'abbé de Saint-Melaine de Rennes. — Le pays produit du froment, du seigle, du blé-noir, beaucoup de fruits dont on fait du cidre, et assez de pacages pour les bestiaux; il y a plusieurs cantons en landes, quelques bois, et une grande quantité d'arbres de futaie. Depuis 1010, que Rivalon, baron de Vitré, sépara de sa baronnie la seigneurie d'Acigné, pour la donner à Renaud, son fils, cette terre a toujours appartenu à des seigneurs de la première distinction de cette province. La postérité de ce Renaud se rendit illustre par mille actions éclatantes, et surtout par un attachement inviolable à ses princes et à sa patrie. — Alain d'Acigné fut un des seigneurs de Bretagne qui prirent les armes contre Richard, roi d'Angleterre, pour le contraindre à rendre la liberté à la duchesse Constance, veuve de Geoffroi II, mort l'an 1186. Ce seigneur fut encore un des premiers à prendre les armes pour venger la mort de l'infortuné Artur de Bretagne, que Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, poignarda de sa propre main, l'an 1205. — Le plus illustre de cette famille fut sans contredit Pierre d'Acigné, qui s'acquitta tant de gloire dans les armes. Ce jeune seigneur, qui se sentait né pour jouer un rôle brillant, se rendit à la cour de France, et s'attacha à Louis, duc d'Anjou. Ses talents, sa fidélité et son dévouement lui gagnèrent le cœur de ce prince, qui prit plaisir à le combler de biens et à lui donner les meilleures places de sa maison. Attaché par goût et par reconnaissance à son bienfaiteur, il ne le quitta plus: il l'accompagna dans les guerres qu'il fit aux Anglais, en Guienne, en Poitou, et ailleurs; il y montra tant de courage que son maître s'empressa de l'en récompenser par les distinctions les plus glorieuses: il lui donna l'ordre de chevalerie, et l'emmena avec lui à la conquête du comté de Provence, des royaumes de Naples et de Sicile. Louis périt dans cette expédition, avec une partie de la noblesse qui l'avait accompagné, et Pierre d'Acigné revint en France auprès de Marie de Bretagne, veuve du héros qui l'avait comblé de tant de biens. Cette princesse, qui connaissait le mérite et l'expérience de Pierre, le retint auprès de son fils aîné, Louis II, duc d'Anjou et comte de Provence. Il servit le fils avec la même fidélité qu'il avait servi le père, conserva par son courage et son habileté toutes les conquêtes que Louis I<sup>er</sup> avait faites; et lorsque le jeune prince fut dans un âge plus avancé, il lui aida à reconquérir le royaume de Naples, dont

Lancelot, son rival, s'était emparé. Pour prix de tant de services, il fut fait grand sénéchal de Provence; charge dont il s'acquitta si bien qu'il fut surnommé *le chevalier sans peur et sans reproches*. Louis lui donna encore les baronnies de Merarques et de Val-Frenetic, et lui vendit, pour une modique somme, la vicomté de Grimaud-Reilland. Pierre d'Acigné, couvert de gloire et comblé des faveurs de la fortune, mourut quelque temps après à Vienne, en Dauphiné, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Antoine, avec Hélène d'Anguien, son épouse. Jean d'Acigné, frère de celui dont on vient de parler, ne se rendit pas moins illustre dans les armes: il passa pour un des grands capitaines de son temps, et fut du nombre des 120 chevaliers bretons qui se signalèrent si glorieusement à la bataille de Nicopolis, en Turquie, donnée en 1396. La mémoire de ce seigneur est dans une si grande vénération dans la paroisse d'Acigné, que l'on y conserve encore, dans les archives, sa bannière et son épée, que l'on porte en procession tous les jours des fêtes solennelles. — Jean d'Acigné, petit-fils du précédent, fut chevalier des ordres du roi\*, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et son lieutenant-général en Bretagne. — Jean d'Acigné, son fils, servit au siège de Milan, en 1521, et combattit à la bataille de Pavie, où François I<sup>er</sup> fut fait prisonnier, l'an 1524. Il fut inhumé aux Cordeliers à Rennes, dans le tombeau de ses ancêtres, la même année 1524. — François d'Acigné fut tué, sous Charles IX, à la bataille de Moncontour, en Poitou, l'an 1579. — Jean d'Acigné, époux de Jeanne du Plessis, dame de la Burgonquierre [de la *Bourgonnière*], fut le dernier mâle de cette famille: il ne laissa qu'une fille, nommée Judith d'Acigné, mariée à Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, et son lieutenant-général en Bretagne, en faveur duquel Henri IV érigea la terre d'Acigné en marquisat, en 1609. — Ces seigneurs ont fait des donations considérables au monastère des religieuses de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, soit par des motifs de piété, soit en considération des personnes de leur famille qui s'y sont retirées en différents temps. La plus singulière fut celle que Raoul d'Acigné fit à ces religieuses en réparation des outrages qu'il leur avait faits: il leur donna les dîmes d'une frairie qui leur appartenait, 2 journaux de terre, avec une maison nommée *le Plessis*, située dans cette paroisse. — Geoffroy d'Acigné, après une jeunesse souillée de crimes, se retira, pour faire pénitence, au prieuré de Notre-Dame-du-Feu, auquel il donna la plus grande partie de son bien. — Pierre d'Acigné confirma, par un contrat passé l'an 1263, les moines de l'abbaye de Saint-Melaine dans les droits de dîmes des moulins de sa seigneurie, situés sur la Vilaine. — Dans le XIII<sup>e</sup> siècle, le défrichement de quelques terres, auparavant incultes, sur le

territoire d'Acigné, occasiona entre les moines de Saint-Melaine de Rennes, ceux du monastère de Gastine et le prieur d'Alion, une contestation très-vive, au sujet de la dîme, que chacun d'eux prétendait lui appartenir. Pour mettre fin à cette contestation, ils convinrent de partager cette dîme par portions égales (1). — L'an 1237, Pierre de Dreux, duc de Bretagne, et Jean, son fils, remirent, à perpétuité, aux seigneurs d'Acigné, le bail en rachat. — L'an 1239, Alain d'Acigné obtint l'agrément de Jean Gicquel, évêque de Rennes, pour la construction d'une chapelle qu'il fit placer auprès de son château, et qu'il nomma la *Motte-d'Acigné*; il lui assigna des revenus pour l'entretien d'un chapelain, et s'en réserva la nomination. Comme l'église paroissiale d'Acigné dépend de l'abbaye de Saint-Melaine, il fut obligé de demander le consentement de son abbé. — Dans le XIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs d'Acigné possédaient dans le même territoire deux autres maisons nobles, l'une nommée les Forges, et l'autre Bréhon [*Brenon*]. — Jean Bourgon y possédait le Hail [*le Hil*] et Grabusson. On y connaissait encore la Rogeray [*Rougeraye*] et la Havardière. On y voit, depuis ce temps, les maisons nobles de la Gretaye, le pâtis du Moulinet\*, les Onglois [*Onglées*]\* et Montellon, avec les chapelles de Louvigné, du Hy [*Hil*] et des Escures [*Escures*]\*. Il paraît qu'il existait autrefois un château auprès de cette dernière, puisqu'on y remarque des douves, des fossés et une fuie en ruines.



L'édition initiale, commencée en 1778.

Trouver Acigné est facile dans un dictionnaire. C'est tout au début, ici la deuxième notice, après la paroisse d'Abbaretz.

L'appendice de  
Marteville et Varin,  
de 1845.

ACIGNÉ (*Parocchia de Acigneio*), commune formée de l'anc. par. de ce nom, aujourd'hui succursale. — Lim. : N. Liffré, La Bouexière; E. Noyal-sur-Vilaine, La Bouexière; S. Cesson, Noyal-sur-Vilaine, Brecé; O. Thorigné. — Princip. vill. : les Escures, Louvigné, la Bouexellerie, le Hil, Bourgon, Grébusson, le Plessix, les Onglées, le Chénais, Monthélon, Epinais, les Chanclins, la Jarsais, Brayon, la Villeguy, les Mottes. — Moulins à eau de Sévigné, Moncor, Acigné. — Cette commune est traversée du N. au S. par la rivière de Veuvre, ou Chévré, et limitée au S. par la Vilaine. — Superf. tot. 2952 hect. 68 a. 41 c., dont les princip. divis. sont : ter. lab. 1609; pr. et pât. 420; bois 276; verg. et jard. 55; landes et incultes 483; prop. bât. 21; prop. non imp. 89; construct. div. 470; moulins à eau 3. — Le pâtis du Moulinet n'est pas en Acigné. — La terre d'Escures appartenait, en 1399, à Simon d'Épinay; en 1771, à la famille Tranchant des Tulays. (V. à l'art. Champeaux.) — On lisait autrefois sur la porte principale des Onglées : *Pax huic domui, quia sine feudo*. — Jean d'Acigné ne put être que chevalier de l'ordre de Saint-Michel; car l'ordre du Saint-Esprit, qui, ajouté à celui-ci, donnait la qualification de *chevalier des ordres du roi*, ne fut créé qu'en 1578. — Géologie : la commune repose sur un schiste argileux. — On parle le français. — Archéol. littér. : Dom Morice, Preuves, t. 2, col. 865.

## Le contexte historiographique

L'historiographie, c'est en quelque sorte « l'histoire de l'histoire ». Cette notice est le premier texte publié sur l'histoire locale d'Acigné. Il est intéressant de situer ce document dans son temps et dans la pratique de l'histoire locale.

D'abord ce n'est pas l'œuvre d'un historien de métier spécialisé, mais il n'en existait alors peu ou pas. C'est l'œuvre d'un amateur éclairé qui, circulant en Bretagne faire ses relevés topographiques des années durant, en profita pour collecter des informations auprès des autorités et des érudits locaux. Les notices paroissiales reprennent, sans doute assez fidèlement, les données de ses indicateurs. Pour Acigné, comme pour une majorité des localités, après une brève introduction générale, l'histoire du pays se concentre sur celle des seigneurs et des institutions ecclésiastiques. Les autres éléments de l'histoire locale, telle qu'on l'entendrait aujourd'hui, sont réduits à pas grand chose. En effet, au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, le groupe seigneurial tenait lieu d'institution locale et de référence historique presque exclusive, justifiant par là ses prérogatives ancestrales. La mémoire en était soigneusement entretenue et valorisée.

Avec notre regard du 21<sup>e</sup> siècle, on est frustré de ne pas lire de développement réel sur la vie économique locale, les traditions populaires, etc. Le discours historique de l'Ancien Régime, que le Dictionnaire historique et géographique de Bretagne d'Ogée illustre bien, se rattache à un contexte, à des enjeux politiques, à un ordre social donné. L'angle de vue spécifique et restreint de cette notice, sans doute plus celui des informateurs locaux que celui d'Ogée, cette façon de penser l'histoire locale, est aussi un témoignage intéressant d'un monde révolu.

Les valeurs de l'époque, comme la fidélité et la hiérarchie, étaient très structurantes dans l'organisation sociale et sont bien présentes dans le texte. Les chroniqueurs et historiens anciens associaient enquêtes orales et travail sur documents et ils étaient soucieux de la vérité de leurs dire. C'est plutôt dans leur centre d'intérêt et l'autocensure sur certains points politiquement sensibles que la subjectivité est, rétrospectivement, apparente. D'ailleurs Ogée, qui n'y avait pas pris autant garde que cela dans une partie plus personnelle de son ouvrage, eut maille à partir de ce fait avec la noblesse bretonne. En lisant la notice sur l'histoire d'Acigné, on a pourtant le sentiment de parcourir le « roman seigneurial ». Aujourd'hui, on débat du roman national. En a-t-on besoin pour fédérer et est-il à ce titre à promouvoir ? Ou est-il manipulateur et à proscrire ? Le ou les informateurs d'Ogée sur Acigné, s'ils s'étaient posés la question de valoriser ou pas le roman seigneurial, l'avaient tranché.

Des Grecs jusqu'à l'Ancien Régime, le rapport à l'histoire a été marqué par une conception exemplaire du passé, qui enseignait le présent. On n'interrogeait pas le passé, on le racontait. L'histoire d'Acigné, telle que la retranscrit Ogée, n'y échappe pas. On ne fait pas état d'évolutions, de changements et encore moins de progression. Ces dernières notions commenceront à être mises en avant au Siècle des Lumières, et encore par une petite minorité. Et ce n'est après la Révolution que la conception de l'histoire en sera imprégnée.

Notre façon actuelle de restituer l'histoire locale est aussi le reflet de notre temps, de notre culture. Ne nous faisons pas d'illusions, dans quelques générations les lecteurs trouveront notre prose et nos sujets d'intérêt très « datés ».

Ogée, par sa curiosité et son respect de ses sources, nous livre une masse d'informations utile à la compréhension de notre passé. Tant dans les lignes qu'entre les lignes. Et, par sa méthode encyclopédique, qui est une expression du Siècle des lumières auquel il appartient, il a fait œuvre de vulgarisation, rendant accessible ce savoir au grand nombre, ce qui était nouveau et moderne.

Jean-Jacques Blain, le 03/11/2018

Sources:

- Gilles Bienvenu, Jean-Baptiste Ogée, ingénieur-géographe et historiographe de Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, t LXXXII, 2004
- Jean-Baptiste Ogée, Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, tome 1, 42BI 0030 aux A.D.I.V.
- Nicolas Offenstadt, L'historiographie, Que sais-je ?, 2017